

Liste détaillée des travaux, publications et interventions orales à des colloques et conférences
--

1. Monographies

- *Essai sur les fonctions de l'information en droit des instruments financiers*, préf. F. Drummond, Dalloz, 2014.

2. Articles dans des revues à comité de lecture

- avec J.-Barbiéri, « 28e régime en droit des sociétés : statut à l'aplomb ou en surplomb des droits nationaux ? », *BRDA*, n° 9-2026, p. 23-32.
- « L'entreprise sociale : une nouvelle forme d'entreprise commerciale », *Revue internationale de droit comparé*, n° 2-2023, p. 381-403, égal. paru in D. Brakman Reiser, S. Dean, G. Lideikyte Huber (eds.), *Social Enterprise Law – Droit des entreprises sociales*, Intersentia, 2023.
- « Une régulation financière en crise ? Nouveaux objectifs vs vieux postulats », *La Revue des juristes de Sciences PO* n° 23 du 1er février 2023, 18.
- « L'articulation des répressions. Comment résoudre le problème de non bis in idem ? », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 2019 p.333-345.
- « Les modifications du régime du rachat d'actions dans le nouveau dispositif Abus de marché : entre sécurité bienvenue et rigidité excessive », *Bulletin Joly Bourse*, juillet 2017, BJB116y2.
- « La répression des abus de marché à l'épreuve de la prévisibilité des peines : vers un autre Grande Stevens ? », *Recueil Dalloz*, 2016, p. 1264.
- « Quelles évolutions des obligations d'information de l'intermédiaire en assurances ? Les perspectives ouvertes par la proposition « DIA 2 », *Revue internationale des services financiers*, n° 2016/1, p. 22-27.
- « Briser le monolithe : Remarques – générales – sur un enseignement pluridisciplinaire du droit », *Revue de droit d'Assas*, n° 12, février 2016, p. 28-36.
- « Le modèle français de répression des abus de marché face au principe non bis in idem : passé, présent et avenir », *Revue internationale des services financiers*, 2015/1, p. 9-17.
- Avec E. Dubois, « Les limites de l'autorégulation en droit des sociétés », *Bulletin Joly sociétés*, novembre 2013, 110t7, p. 758-763.
- « Le risque comme résultat dans les infractions de mise en danger », in *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n°4 2008, p.849-872.

3. Chapitres d'ouvrages

Articles de Mélanges :

- « Aporétique de la souveraineté au croisement des droits internationaux : pour la reconnaissance de l'exception de terrorisme en droit français des immunités », in *Ecrits sans esprit de système – Mélanges en l'honneur de Philippe Delebecque*, Dalloz, 2024, p. 339-352.
- « L'article 121-2 du Code pénal et les groupes de sociétés : les sociétés-mères sont-elles des personnes morales comme les autres ? », in *Mélanges en l'honneur du Professeur Philippe Conte*, LexisNexis, 2023, pp. 271-284.
- « Une justice souple pour le droit souple : pour la justiciabilité des règles professionnelles en matière de gouvernement d'entreprise », in *Mélanges AEDBF France VII*, dir. J.-J. Daigre et B. Bréhier, revue Banque éditions, 2018, p. 285-308.

- « Le droit financier au début du XXI^e siècle : De l'âge de raison à l'aliénation », in *Autour du droit bancaire et financier et au-delà – Mélanges en l'honneur de Jean-Jacques Daigre*, p. 653-669.

Contributions dans un ouvrage collectif :

- « Focus sur le climat et le droit du commerce international - Le climat en droit international des affaires ou la tapisserie de Pénélope », in *Les manifestations d'un droit du climat dans les droits nationaux. Approche comparée France / Espagne / Roumanie / Italie*, dir. L. Abadie, C. Drouiller et A. Lecourt, Mare et Martin, à paraître.

- avec C. Kleiner, « « Quelle(s) règle(s) de conflit de lois pour les biens tokenisés ? », in *Le statut juridique des crypto-actifs*, dir. F. Drummond, éd. Panthéon-Assas.

- contribution à l'ouvrage *La protection du secret des affaires – Rapports de l'Association Henri Capitant*, vol. 1, dir. V. Malabat et H. Skrzypniak, coll. « Rapports de l'association Henri Capitant », LGDJ, 2025.

- « L'encadrement normatif de la blockchain en remet-il en cause les postulats ? », in *Structures et usages de la Blockchain*, dir. P. Barban et M. Jaouen, Dalloz, 2024, p. 33-44.

- Commentaires des articles premier (Objet), p. 23-32, 5 (Définitions), p. 123-132, 15 (Divulgations publiques), p. 231-243, et 25 (Traitement plus favorable et clause de non-régression), p. 379-387, in *Directive (UE) 2019/1937 sur la protection des « lanceurs d'alerte » - Commentaire article par article*, dir. V. Magnier, Bruylant, 2023.

- Dans l'ouvrage *Droit de la consommation – Droit interne et européen*, dir. D. Fenouillet, Dalloz action, 2020, rédaction des développements suivants :

- « Titre 31 : Règles communes aux opérations de crédit », n° 311.00 à 314-72, p. 812-874 ;
- « Chapitre 522 : champ d'application du droit de la consommation au droit financier », n° 522.00 à 522.23, p. 1399-1402.

- Dans l'ouvrage *Blockchain et droit des sociétés*, dir. V. Magnier et P. Barban, Dalloz, 2019, rédaction des articles suivants :

- « Le registre du bénéficiaire effectif », p. 119-128 ;
- « Quel cadre répressif pour la *blockchain* en droit des sociétés ? », p. 177-185.

- « La responsabilité du dirigeant en droit bancaire et financier : quelle(s) spécificité(s) ? », in *Les responsabilités du dirigeant de société – Regards croisés de droit civil et de droit pénal*, dir. O. Dexant-de Baillencourt et B. Lapérou-Schneider, Dalloz, 2018, p. 147-156.

3 contributions à l'ouvrage collectif du CREDA, *Réformer le contentieux boursier*, dir. N. Huet et A. Reygrobelle, Larcier 2016 :

- « L'indemnisation des investisseurs », p. 71-81 ;
- « La réparation : quels préjudices réparer et comment ? », p. 249-279 ;
- « Le tout pénal », p. 181-196.

4. Actes publiés de conférences internationales, congrès et colloques

- « Les fondements européens du droit répressif financier », Acte du colloque du 17 juin 2026, *Les contentieux financiers européens : dix ans d'application des textes Abus de marché - Colloque annuel de l'IRDA, Revue des affaires européennes*, à paraître.

- Avec P. Goutay, « La détermination du droit applicable aux crypto-actifs », publié dans la *Revue de droit bancaire et financier*, N° 1-2025, janv.-févr., p. 71-74, dans le Dossier « Le droit civil et les crypto-actifs », dir. Fanny PALMIERI, Anne-Claire ROUAUD et Hubert de VAUPLANE, publication issue de l'intervention au colloque sous le même intitulé du 11 juin 2024.

- « Principe 5 : Conflits de lois », Colloque Association des Juristes de Blockchain et Crypto-actifs (LBCA) avec le soutien du Centre de Droit des Affaires et Gestion (CEDAG) de la faculté de droit, d'économie et de gestion de Paris Cité Université, *Principes Unidroit sur les actifs numériques : réception en droit français*, tenu le 5 juin 2024 et publié dans le dossier « Principes UNIDROIT - Principes UNIDROIT sur les actifs numériques », dir. Hubert de VAUPLANE et Thierry BONNEAU, *Revue de droit bancaire et financier*, n° 4, Juillet-août 2023.

- Avec J. Morel-Maroger, « Le sort des avoirs bancaires », *Revue internationale de droit économique*, 2023/1, T. XXXVII, Dossier sur « L'immunité d'exécution des Etats », dir. J. Morel-Maroger et L. Perreau-Saussine, p. 77-92 (actes du Colloque sur l'Immunité d'exécution des Etats organisé le 13 avril 2023 à l'Université Paris Dauphine-PSL dans le cadre du 150^e anniversaire de l'Association de droit international – International Law Association).

- « La « compliance » : conquête ou aveu de faiblesse de l'État de droit ? », version écrite de l'intervention orale donnée le 24 mai 2022 lors du Colloque organisé par ELTE Budapest – Changement de l'Etat de droit – ELTE Aula Magna (1053 Budapest, Egyetem tér 1-3.), publiée dans la revue *Annales -ELTE Law, ANNALES UNIVERSITATIS SCIENTIARUM BUDAPESTINENSIS DE ROLANDO EÖTVÖS NOMINATAE SECTIO IURIDICA*, 2023, p. 69-79.

- Actes du colloque organisé par le Centre français de droit comparé le 23 novembre 2018, dir. J. Chacornac publiés in *Lanceurs d'alerte – Regards comparatistes*, Société de législation comparé, 2020.

Rédaction des contributions suivantes :

- « Le champ matériel de l'alerte », p. 55-74 ;
- « Rapport de synthèse », p. 181-192.

- Avec R. Théry et E. Martin Hocquenghem, Actes du premier cycle de conférences de philosophie du droit « Droit naturel et droit positif dans la philosophie antique », organisé en 2019 et publiés dans la *Revue de droit d'Assas*, n° 21, juin 2021.

Publication de mon intervention enrichie :

- « La Technocratie, nouvelle République des sages ? », p. 88-100.

- « Information privilégiée et régulation financière », Colloque *Régulation et information* - 7^e édition des Journées Européennes de la Régulation, Vendredi 3 mars 2017, publié in *La régulation économique et financière face aux défis de l'information - De la régulation par l'information à la régulation de l'information*, dir. G. Eckert et J.-P. Kovar, L'Harmattan, 2018, p. 231-246.

- Avec B. Moron-Puech, « Quelques manifestations du droit souple de la responsabilité civile – les codes de gouvernement d'entreprise et le droit de la responsabilité civile », in *Flexibles notions – La responsabilité civile*, dir. D. Fenouillet, Ed. Panthéon-Assas, 2020 (intervention conjointe au séminaire « Le droit souple de la responsabilité civile », Lundi 20 février 2017, dans le cadre du cycle de conférences organisé par le laboratoire de sociologie juridique de l'Université Paris II consacré à la responsabilité, dir. D. Fenouillet).

- « Les nouvelles obligations de transparence des sociétés cotées (listes d'initiés, information du marché », intervention du 24 janvier 2017 au Colloque AMAFI – AEDBF – M2 Droit bancaire et financier (Paris I), Réforme des abus de marché : surveiller, prévenir et punir, *Banque & Droit*, n° 173, mai-juin 2017, p. 10-14.

- « L'administration : une alternative à la répression des infractions d'affaires ? », intervention à la table ronde organisée le 3 nov. 2016 par l'Institution de criminologie de l'Université Paris II, « Regards croisés sur le rôle de l'administration dans la répression des infractions d'affaires », dir. P. Conte et F. Safi, *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2017, n° 2, p. 361-376.

- « Groupe de sociétés et droit international », intervention au colloque *La personnalité morale à l'épreuve des groupes de sociétés*, dir. A. Rabreau, Poitiers, 16 déc. 2016, publié dans *Droit & Patrimoine*, n° 269, 1^{er} mai 2017, p. 54-58.

- « La réforme du contentieux boursier : répression des abus de marché en France et solutions étrangères », Conférence-débat organisée par le CREDA, dir. A. Reygrobelle et N. Huet, 6 septembre 2016 sur la loi du 21 juin 2016 réformant le système des abus de marché, publié au *Bulletin Joly Bourse*, nov. 2016, n° 11, pp. 468 et s. :

- « La problématique de l'indemnisation et les figures possibles d'un dispositif de réparation des abus de marché », p. 477-479.
- « Point de vue sur la constitutionnalité et la conventionnalité de la solution retenue [l'aiguillage] », p. 483-485.

5. Notes de jurisprudence dans des revues nationales à comité de lecture

- « Dénouement de l'affaire Elliott : la difficile coïncidence de la lettre et de l'esprit de la réglementation des franchissements de seuils », Cass. Com. 4 avril 2024, n° 22-19.127, *Revue trimestrielle de droit financier*, n° 2-2024, p. 48-52.
- « La double autonomie de la notion de consommateur dans le règlement Bruxelles I bis en matière financière », note sous Civ. Ire, 26 juin 2019, n° 18-15.101 et n° 18-15.102, 2 arrêts, non publiés au Bulletin ; CJUE 3 oct. 2019, aff. C-208/18, *Revue critique de droit international privé*, n° 2 - 2020, p. 309-316.
- « Le traitement de la clause d'electio juris à l'épreuve des qualifications européennes : la fin justifie-t-elle les moyens ? », note sous CJUE, 3 oct. 2019, aff. C-272/18, *Recueil Dalloz* 2020, p. 378-382.
- « Dénigrement et publication du jugement réalisée par la victime d'actes de contrefaçon – Pour la préservation du monopole du juge sur le prononcé de la sanction », note sous Com. 18 oct. 2017, n° 15-27.136, *Recueil Dalloz* 2018, p. 653-655.
- Cass. com., 17 mai 2017, no 15-25477, « D'une liquidation l'autre : le mandataire ad hoc, ce mal-aimé... », *Bulletin Joly sociétés*, octobre 2017, p. 623.
- Cour d'appel Paris, 5-7, 24 nov. 2016, no 15/15347, Gaussin, « Equity Lines : le défi de la caractérisation des manquements associés aux opérations financières complexes », *Bulletin Joly Bourse*, mars 2017, n° 2, p. 107, BJB116t6.
- Cons. const., 30 sept. 2016, no 2016-572 QPC, « La diffusion de fausses informations à l'épreuve du principe de nécessité des peines : rétrospective et prospective autour d'une jurisprudence mal née », *Bulletin Joly Bourse*, déc. 2016, n° 12, p. 509, BJB116k3.
- Cass. com., 7 juin 2016, n° 14-17.978, « Les clauses de présence dans les pactes d'actionnaires : paradis de la liberté contractuelle et enfer des actionnaires salariés », *JCP G* 2016, n° 37, 957.
- CJUE, 7 avril 2016, C-483/14, *affaire KA Finanz AG c. Sparkassen*, « La protection des créanciers de l'absorbée à l'issue d'une fusion internationale - Conflits de lois et règles d'harmonisation minimale au service de la sécurité des investisseurs audacieux », *Recueil Dalloz*, 2016, p. 1404.
- AMF, commission des sanctions, Ire sect., 5 juill. 2016, SAN-2016-10, M. P.AMF, commission des sanctions, Ire sect., 8 juill. 2016, SAN-2016-11, Sté Getco Europe LTD, "Manquement de manipulation de cours", *Revue de Droit bancaire et financier*, n° 5, Septembre 2016, comm. 218.
- Cass. crim., 12 avr. 2016, n° 14-87.124 : JurisData n° 2016-006990, "Délit de dénonciation calomnieuse résultant du signalement au Président de l'Autorité des marchés financiers de faits susceptibles de constituer un délit ou un manquement de diffusion d'informations fausses ou trompeuses", *Revue de Droit bancaire et financier*, n° 4, Juillet 2016, comm. 181.
- Présidence de l'Assemblée nationale, proposition n° 3601 réformant le système de répression des abus de marché, de MM. Dominique Baert et Dominique Lefebvre, *Revue de Droit bancaire et financier*, n° 3, Mai 2016, comm. 145.
- AMF, Commission des sanctions, 2e sect., 22 déc. 2015, MM. Katz, Moock, Eichelberger et Voigtmann (SAN-2015-22) et AMF, Commission des sanctions, Ire sect., 11 janv. 2016, *Société Novagali Pharma et a.* (SAN-16-02), « Manquement d'initié par communication et/ou utilisation d'informations privilégiées et recours à la preuve par faisceau d'indices de la détention d'informations privilégiées », *Revue de Droit bancaire et financier* n° 2, Mars 2016, comm. 94.
- CE II déc. 2015, n° 389096, *Société Bernheim Dreyfus et Co. SAS et a.*, « Pouvoir des contrôleurs de l'AMF », *Revue de droit bancaire et financier*, n° 2, Mars 2016, comm. 95.
- Commentaire de la décision AMF CDS, 4 décembre 2015, SAN-2015-20 : « Manquement d'une entreprise de marché à ses obligations professionnelles », *Revue de droit bancaire et financier*, n° 1, janv. 2016, comm. 45.
- Présidence du Sénat, propositions n° 19 (2015/2016) relative à la répression des infractions financières, et 20 (2015/2016) relative à la répression des infractions financières, 7 oct. 2015, « Propositions de loi relative à la répression des infractions financières », *Revue de Droit bancaire et financier* n° 6, Novembre 2015, comm. 214.
- AMF, Comm. des sanctions, 2e sect., 23 juill. 2015, SAN-2015-15, *Société Faiveley Transport et alii*, « Manquement à la bonne information « prévisionnelle » du public », *Revue de Droit bancaire et financier* n° 6, Novembre 2015, comm. 215.
- Cass. com., 8 avr. 2015, n° 14-10.058, « Des limites de l'activisme du banquier à l'égard du souscripteur d'un PEA : ni mal, ni trop peu... », *JCP G* 2015, n° 23, 8 juin, 653.

- TGI Paris, 11e ch., 26 sept. 2014, n° 05158092056, « Derniers soubresauts de la double répression « à la française » des abus de marché – De la « politique jurisprudentielle » du tribunal de grande instance de Paris », *Bulletin Joly Bourse*, mars 2015, n° 3, p. 103, BJB112d8.
- CEDH, 4 mars 2014, Grande Stevens c. Italie, « Interprétation du principe non bis in idem confirmée par la Cour de Strasbourg : La fin annoncée de la double répression des infractions boursières », *Bulletin Joly Bourse*, avril 2014, n° 111h1.
- Cass. Crim. 22 janvier 2014, « Conventionalité de la double répression des abus de marché – Les choix de la chambre criminelle... à défaut de ceux de l'Union européenne », *Bulletin Joly Bourse*, avril 2014, n° 111g5.
- CJUE, 16 mai 2013 (aff. C-228-11), « Compétence européenne en matière délictuelle et pluralité d'auteurs », *Revue critique de droit international privé*, n° 4-2013, p. 933.
- Cass. Crim. 4 sept. 2007, « La définition sur mesure d'une infraction à la finalité incertaine », *Recueil Dalloz*, n° 8 paru le 21 février 2008, p. 524-527.

6. Chronique bimestrielle « Droit bancaire et financier international » à la revue banque & Droit (depuis janvier 2019) : 60 notes et observations publiées

- Obs. sous Cass. Civ. 1^{re}, 11 mars 2026, n° 24-19.439 et Cass. Com. 15 avr. 2026, n° 25-10.321 (Compétence et loi applicable en matière d'escroquerie par virement international), *Banque & Droit* N° 228, juill.-août 2026, p. 64-66.
- Note sous CJUE, 19 mars 2026, aff. C-363/24, *Finansinspektionen c/ Carnegie Investment Bank AB* (Précision de l'information relative à la qualité d'initié), *Banque & Droit* N° 227, mai-juin 2026, p. 70-73.
- Obs. sous CJUE, 19 mars 2026, aff. C-43/25, *SML Maschinengesellschaft mbh c/ AK* (De l'interprétation stricte des exceptions à la *Lex concursus* aux fins d'établissement du rang des créanciers), *Banque & Droit* N° 227, mai-juin 2026, p. 68-70.
- Obs. sous Cass. Crim. 4 févr. 2026, n° 25-81.286 (Auteur d'actes de corruption dans l'obtention d'un financement par une organisation internationale : qu'est-ce qu'un agent public étranger ?), *Banque et Droit* N°226, mars-avr. 2026, p. 60-62.
- Note sous Trib. UE, 10 déc. 2025, aff. T-518/23, *Middle East Bank c/ Commission* (Déblocage de la loi de blocage européenne (suite) : nouvelle affirmation du libéralisme de la jurisprudence européenne dans l'octroi des dérogations), *Banque et Droit* N°226, mars-avr. 2026, p. 57-59.
- Obs. sous Civ. Ire, 26 nov 2025 n° 24-10.781 (Loi applicable en matière quasi contractuelle – De l'affirmation de principe à l'exception, il n'y a qu'un pas...), *Banque et Droit* N°225, janv.-févr. 2025, 64-65.
- Obs. sous Civ. Ire, 26 nov 2025 n°24-18.522 (Quelle option de compétence pour le factor exerçant un recours contre le débiteur?), *Banque et Droit* N°225, janv.-févr. 2025, p. 63-64.
- Obs. sous Civ. 1^{re}, 17 sept. 2025, n° 22-12.965, *Società Italiana Lastre c/ Agora* ; Civ. Ire, 17 sept. 2025, n° 23-16.150, Bull. ; Civ. Ire, 17 sept. 2025, n° 23-18.785, *Producum* ; Cass. Civ. 1^{re}, 17 septembre 2025, n° 22-24.034, *Société Sogefi c. société Edmond de Rothschild Europe* (Par Lastre et au-delà : de l'exigence de précision de la clause asymétrique devant les juridictions françaises), *Banque & Droit* N° 224, nov.-déc. 2025, p. 70-71.
- Obs. sous Cass. Civ. Ire, 18 juin 2025 n° 23-21.709 et CJUE, 23 oct. 2025 aff. C-682/23, E. B. c. K. P. (Du rayonnement des clauses attributives de juridiction), *Banque et Droit* N°224, nov.-déc. 2025, p. 68-70.
- Obs. sous Civ. Ire, 8 oct. 2025, n° 23-13.386 (De l'exclusion des effets de commerce par les règles de conflits en matière contractuelle), *Banque et Droit* N°224, nov.-déc. 2025, p. 67-68
- Obs. sous Trib. UE, 23 juill. 2025, aff. T-84/22, *UBS Group c.a. c/ Commission* (Entente sur le FOREX: l'arrêt du tribunal de l'Union européenne), *Banque et Droit* N°224, nov.-déc. 2025, p. 66-67.
- Obs. sous *Basel Committee on Banking Supervision : A framework for the voluntary disclosure of climate-related financial risks*, 13 juin 2025 (Le cadre de divulgation volontaire des risques financiers liés au climat du Comité de Bâle : raison prudentielle ou prudence raisonnable ?), *Banque et Droit* N°223, sept.-oct. 2025, p. 56-57.
- Obs. sous Décret n° 2025-811 du 12 août 2025 (Dernier acte de transposition de la Loi type sur les documents transférables électroniques), *Banque et Droit* N°223, sept.-oct. 2025, p. 54-56.

- Obs. sous AMF, CDS, 1^{re} sect., 3 févr. 2025, SAN-2025-02 (Détermination de la compétence internationale de l'AMF au titre de manipulations de marché commises à l'étranger), *Banque et Droit* N°221, mai-juin 2025, p. 68-69.
- Note sous CJUE, I^{re} ch., 27 févr. 2025, n° C-537/23, *Società Italiana Lastre c. Agora SARL* (Du libéralisme de la Cour de justice concernant les clauses asymétriques), *Banque et Droit* N°221, mai-juin 2025, p. 65-68.
- Note sous CJUE, 9 janv. 2025, aff. C-627/23, *Communes de de Schaerbeek et de Linkebeek c/ Holding Communal SA* (Les pieds d'argile de la notion européenne de valeurs mobilières), *Banque & Droit* N° 220, mars-avril 2025, p. 59-65.
- Obs. sous Cass. Civ. 1^{re}, 27 nov. 2024, n° 22-13.596 (Affaire à suivre : qu'est-ce qu'une « mise à disposition, directe ou indirecte » de fonds en application d'une mesure restrictive de gel des avoirs ?), *Banque & droit*, N° 219, janv.-févr. 2025, p. 47.
- Obs. sous CJUE, 7 nov. 2024, aff. C-178/23 (Autorité de la décision étrangère et office du juge dans le contrôle des clauses abusives), *Banque & Droit*, N° 219, janv.-févr. 2025, p. 46-47.
- Obs. sous CJUE, 24 oct. 2024, aff. C-339/23 (Sanctions du non-respect des obligations applicables à l'octroi d'un crédit à la consommation), *Banque & Droit*, N° 219, janv.-févr. 2025, p. 44-45.
- Obs. sous Trib. UE, 6 nov. 2024, aff. T-386/21 et T-406/21, *Crédit Agricole SA e. a. c/ Commission* (Sanction du cartel bancaire sur le marché des obligations souveraines), *Banque & Droit* N° 219, janv.-févr. 2025, p. 42-43.
- Obs. sous Trib. UE, 27 nov. 2024, aff. T-561/21, *HSBC Hodling e.a. c. Commission* (Rejet du recours en annulation contre la décision de sanction de la commission européenne dans l'affaire de l'Euribor), *Banque & Droit*, N° 219, janv.-févr. 2025, p. 41-42.
- Obs. sous CJUE, 19 sept. 2024, aff. C-512/22 et C-513/22, *Fininvest c. BCE* (Concept et modalités de l'acquisition d'une participation qualifiée dans le champ du MSU), *Banque & Droit* N° 218, nov.-déc. 2024, p. 56-58.
- Obs. sous CJUE, 29 juillet 2024 aff. C-298/22, *Banco BPN/BIC Portugais, SA, e.a. c. Autoridade da Concorrência* (Echanges d'informations entre établissements de crédit et prohibition des ententes), *Banque & Droit* N° 217, sept.-oct. 2024, p. 60-61.
- Obs. sur le Rapport du HCJP sur la détermination de la loi applicable aux actifs inscrits en registres distribués (Droit international privé et actifs inscrits en DLT), *Banque & Droit* N° 216, juill.-août 2024, p. 57-59.
- Obs. sous CA Toulouse, 2^e chambre, 19 mars 2024, RG n° 23/03029 et CA Paris, Pôle 5, chambre 6, 3 avril 2024 – RG n° 23/14544 (Mise en œuvre de la compétence dérivée de l'article 8.1 du règlement Bruxelles I bis dans le contexte des escroqueries par virement), *Banque & Droit* N° 215, mai-juin 2024, p. 80-81.
- Obs. sur la Proposition de règlement sur le filtrage des investissements étrangers, *Banque & Droit*, N° 214, mars-avr. 2024, p. 48-51.
- Obs. sous Cass. civ. I^{re}, 27 sept. 2023, n° 22-11.428 (Rappel de l'office du juge dans la mise en œuvre de la loi étrangère applicable à une ouverture de crédit), *Banque & Droit*, N° 212, nov.-déc. 2023, p. 50.
- Note sous Cass. com. 30 août 2023, n° 21-21.850 (Exclusion de la compétence internationale de l'AMF en matière d'obligation de déposer un projet d'offre publique à l'égard d'une société étrangère cotée en France : épilogue), *Banque & Droit*, N° 212, nov.-déc. 2023, p. 47-49.
- Note sous Tribunal de l'Union européenne, 6^e ch., 12 juill. 2023, *IFIC Holding c/ Commission européenne*, T-8/21 (Déblocage de la loi de blocage européenne : légalité de l'autorisation donnée à l'application extraterritoriale des mesures restrictives américaines par un dépositaire de titres), *Banque & Droit*, N° 211, sept.-oct. 2023, p. 55-59.
- Obs. sous CA, Paris, pôle 5, ch. 6, 17 mai 2023, n° 21/01474 (Pataquès monégasque : Détermination de la loi applicable à des swaps de taux et application internationale des règles relatives au TEG), *Banque & Droit*, N° 210, juill.-août 2023, p. 69-70.
- Obs. sous CA Aix-en-Provence, chambre 3-3, 15 juin 2023, n° RG 22/13206 – n° Portalis DBVB-V-B7G-BKDV4 (Option de compétence en matière délictuelle pour défaut de vigilance d'une banque : inopportune coïncidence entre lieu de l'événement causal et lieu de survenance du dommage), *Banque & Droit*, N° 210, juill.-août 2023, p. 68.
- Note sous Civ. I^{re}, 13 avr. 2023, n° 18-20.915, B et n° 18-24.859, « Immunités des États : la fin de l'exigence de spécialité de la renonciation pour les biens non affectés aux missions diplomatiques ou consulaires », *Banque & Droit*, N° 209, mai-juin 2023, p. 64-67.
- Note sous Résolution du Parlement européen du 13 septembre 2022 contenant des recommandations à la Commission sur le financement privé responsable du règlement de contentieux (2020/2130 (INL)) :

P9_TA(2022)0308, « Vers une directive sur le financement du contentieux par les tiers : entre encadrement et identification d'un nouveau marché, *Banque & Droit*, N° 208, mars.-avr. 2023, p. 76-79.

- Note sous Draft Unidroit Principles on Digital Assets and Private Law, « L'émergence d'un cadre international pour les actifs digitaux », *Banque & Droit* N° 208, mars.-avr. 2023, p. 73-76.
- Note sous 18 octobre 2022 – CCIP-CA – RG 20/18229, « Préjudice financier : les efforts de la CCIP-CA », *Banque & Droit*, N° 207, janv.-févr. 2023, p. 58-59.
- Note sous AMF, Com. sanct., 30 déc. 2022, SAN-2023-01, « La compétence « post-brexite » de la Commission des sanctions à l'encontre des opérateurs britanniques », *Banque & Droit*, N° 207, janv.-févr. 2023, p. 55-57.
- Note sous Civ. 1^{ère}, 7 sept. 2022, n° 19-25.108 et 19-21.964 et CA, Paris, 15 sept. 2022 n° 20/00419, « Gel des avoirs et émanations : après l'Iran, la Libye », *Banque & Droit*, N° 206, nov.-déc. 2022, p. 80-83.
- Note sous CJUE, Gde ch., 20 sept. 2022, C-339/20 et C-397/20, « La remise en cause des conditions de stockage des données de connexion dans le cadre de la lutte contre les abus de marché », *Banque & Droit*, N° 206, nov.-déc. 2022, p. 78-80.
- Note sous Civ. 1^{ère}, 15 juin 2022, n° 21-10.742, CA Versailles, 16^e ch., 23 juin 2022, n° 21/03014 et CA, Aix, 30 juin 2022, n° 19/12183, « Traitement civil des frais d'escroquerie réalisés par virements internationaux : florilège », *Banque & Droit*, N° 205, sept.-oct. 2022, p. 67-70.
- Note sous Ass. Plén., 29 avril 2022, n° 18-18.542 et 18-21.814, « Gel des avoirs des banques iraniennes : suite et fin », *Banque & Droit*, N° 205, sept.-oct. 2022, p. 65-67.
- Note sous Civ. Ire, 23 mars 2022, n° 17-17.981, *Belokon*, « Consolidation de l'office du juge de l'annulation d'une sentence internationale en matière de lutte antiblanchiment », *Banque & Droit*, n° 203, mai-juin 2022, p. 49-51.
- Note sous Civ. Ire, 9 févr. 2022, n° 20-19.625, « De l'interprétation littérale de l'article 10, paragraphe 1, du règlement Rome II », *Banque & Droit* N° 203, mai-juin 2022, p. 48-49.
- Note sous Civ. Ire, 3 nov. 2021, n° 19-25.404, *Rasheed Bank c/ Citibank* (Levée de l'immunité d'exécution des Etats et de leurs émanations : abandon du critère prétorien du lien entre les biens objet de la mesure d'exécution et la demande en justice), *Banque & Droit* N° 202, mars.-avr. 2022, p. 72-74.
- Note sous CJUE, 4^e ch., 9 déc. 2021, C-242/20, *FN, GM, HRVATSKE ŠUME d.o.o., Zagreb c/ BP Europa SE* (Quel juge compétent en matière quasi contractuelle ? Retour sur un angle mort des règles de compétence spéciale dans les règlements de Bruxelles...), *Banque & Droit* N° 202, mars.-avr. 2022, p. 70-71.
- Actualité « Guerre en Ukraine : nature et fondement des mesures restrictives de gels des avoirs » (article 215 TFUE et articles L. 562-1 à L. 562-15 du Code monétaire et financier), *Banque & Droit* N° 202, mars.-avr. 2022, p. 67-69.
- Obs. sous CA Paris, pôle 05, ch. 15 – 15 décembre 2021 / n° 21/13510, *Global Derivative Trading* (Contestation de la compétence internationale de l'AMF et conditions du sursis à exécution d'une décision de sanction), *Banque & Droit* N° 201, janv.-févr. 2022, p. 83-84.
- Note sous CJUE, 4^e ch., 9 sept. 2021, C-546/18, « Détour comparatiste sur le constat de la violation de l'obligation de déposer une offre et sa sanction administrative », *Banque & Droit* N° 201, janv.-févr. 2022, p. 82-83.
- Note sous CJUE, 2^{ème} ch., 2 sept. 2021, C-790/19, *Parchetul de pe lângă Tribunalul Braşov contre LG, MH* (Conformité de l'incrimination d'autoblanchiment au droit de l'Union), *Banque & Droit* N° 200, nov.-déc. 2021, p. 38-39.
- Obs. sous CA, Paris, Pôle 5, ch. 7 – 1^{er} juill. 2021, n° 20/08364 (Retour sur la compétence internationale de l'AMF en matière d'obligation de déposer un projet d'offre publique), *Banque & Droit* N° 200, nov.-déc. 2021, p. 40.
- Note sous CJUE, 3^{ème} ch., 29 avr. 2021, C-504/19, *Banco de Portugal, Fundo de Resolução, Novo Banco SA c. VR* (Instance en cours et mesures d'assainissement : la ratio legis d'une exception à la lex concursus), *Banque & Droit* N° 199, sept.-oct. 2021, p. 49-50.
- Obs. sous CJUE, 1^{ère} ch., 22 avr. 2021, C-73/20, *ZM c. E. A. Frerichs* (L'imprécision au service de l'effet utile d'une exception à la lex concursus : retour sur la loi applicable aux actes préjudiciables aux créanciers), *Banque & Droit* N° 199, sept.-oct. 2021, p. 51-52.
- Note sous CJUE, 1^{ère} ch., 12 mai 2021, aff. C-709/19, Cass. Com. 8 avr. 2021, n° 19-16.931, et Cass. Com., 17 mars 2021, n° 19-13.632 (De l'impossible localisation du préjudice financier), *Banque & Droit* N° 198, juill.-août. 2021, p. 57-61.

- Note sous CDS, AMF, 28 mai 2021, SAN-2021-09, Global Derivative Trading (Confirmation de la compétence de la Commission des sanctions en matière d'abus de marché relatifs à des instruments liés), *Banque & Droit* N° 198, juill.-août 2021, p. 61-63.
- Note sous CJUE, Gde ch., 2 févr. 2021, aff. C-481/19, DB c. CONSOB (L'articulation du devoir de coopération dans le cadre d'une instance administrative avec le droit de garder le silence), *Banque & Droit* N° 197, mai-juin 2021, p. 50-52.
- Obs. sous CA Versailles, 16e ch., 14 janvier 2021, RG n°19/08059 et CA, Paris, Pôle 1, ch. 10, 11 févr. 2021, n° 20/08151 (Les strates du contentieux des immunités d'exécution), *Banque & Droit* N° 197, mai-juin 2021, p. 52-53.
- Obs. sous CJUE, 6e ch., 17 décembre 2020, aff. C-316/19, *Commission européenne, soutenue par Banque centrale européenne (BCE), contre République de Slovénie* (Le bénéfice des privilèges et immunités de l'Union européenne reconnu aux banques centrales nationales au nom de leur appartenance au SEBC), *Banque & Droit* N° 195, janv.-févr. 2021, p. 61-62.
- Obs. sous CA Paris 8 octobre 2020 n°17/17760, *Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg (BCEE) c. M. G. J.* (De l'incertaine identification des lois de police en matière de crédit à la consommation), *Banque & Droit* N° 195, janv.-févr. 2021, p. 62-64.
- Commentaire de l'Ordonnance n° 2020-1342 du 4 novembre 2020 renforçant le dispositif de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition (Réforme du régime des mesures de gel des avoirs), *Banque & Droit* N° 195, janv.-févr. 2021, p. 64.
- Obs. sur le droit applicable aux activités financières au moment de la conclusion de l'accord commercial entre l'UE et le Royaume Uni (Brexit – la fin du début : quelles conséquences sur les activités de marché ?), *Banque & Droit* N° 195, janv.-févr. 2021, p. 59-60.
- Obs. sous 8 septembre 2020 CCIP-CA RG 19/06635, BINTEL LTD SA c. BELGACOM INTERNATIONAL CARRIER SERVICES (L'ensemble contractuel indivisible au service de l'opposabilité d'une clause attributive de juridiction à la banque), *Banque & Droit* N° 194, nov.-déc. 2020, p. 61-63.
- Obs. sous CJUE, 6e ch., Ordonnance du 3 septembre 2020, aff. C-98/20, *mBank S.A. contre PA* (Le critère temporel de détermination du domicile du consommateur au sens du règlement « Bruxelles I bis », *Banque & Droit* N° 194, nov.-déc. 2020, p. 60-61.
- Notes sous Cass. Ass. Plén., 10 juillet 2020, n° 18-18.542 et 18-21.814, *Bank Sepah c. Overseas Financial Ltd* (Précisions et interrogations relatives au régime des mesures de gel des avoirs), *Banque & Droit* N° 193, sept.-oct. 2020, p. 90-96.
- Note sous CJUE, 1e ch., 18 juin 2020, aff. C-639/18, *KH c. Sparkasse Südhofstein* (De la lecture libérale du champ d'application du dispositif européen en matière de commercialisation à distance de services financiers), *Banque & Droit* N° 193, sept.-oct. 2020, p. 88-90.
- Note sous CJUE 2 avril 2020, aff. C480/18, « *PrivatBank* » AS (Florilège autour du champ d'application du dispositif européen en matière de services de paiement), *Banque & Droit* N° 191, mai-juin 2020, p. 65-67.
- Note sous CJUE 2 avril 2020, aff. C228/18, *Gazdasági Versenyhivatal contre Budapest Bank Nyrt.*, (Les accords de fixation de commissions d'interchange au filtre de l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles), *Banque & Droit* N° 191, mai-juin 2020, p. 67-70.
- Note sous CJUE, 7 nov. 2019, aff. C-555/18, *K.H.K* et CJUE, 19 déc. 2019, aff. jointes C-453/18 et C-494/18, *Bondora* (Variétés et variations autour de la procédure d'injonction de payer), *Banque & Droit* N° 190, mars-avril 2020, p. 68-71.
- Obs. sous Cour d'appel, Colmar, 1re chambre civile, section A, 16 Décembre 2019 – n° 18/00887, *M. L. et M. J. c. SA UNION DES BANQUES SUISSES* (refus de qualification comme lois de police), *Banque & Droit* N° 190, mars-avril 2020, p. 73-74.
- Note sous CA Paris, 12 novembre 2019 n° RG 19/03149, *Société LLOYDS BANK PLC c. SARL [X] et Société Générale* (Préjudice financier et loi applicable aux obligations non contractuelles devant la cour d'appel de Paris : de la synthèse des critères aux ambiguïtés de leur mise en œuvre), *Banque & Droit* N° 189, janv.-févr. 2020, p. 57-59.
- Note sous CJUE, 3 oct. 2019, aff. C-208/18, *Jana Petruchova c. FIBO Group Holdings Limited* (L'investisseur peut être un consommateur au sens du règlement Bruxelles I bis), *Banque & Droit* N° 188, nov.-déc. 2019, p. 69-70.

- Note sous Crim., 2 oct. 2019, n° 17-28.462, inédit, affaire Geodis (De l'indifférence des accords de coopération à l'exploitation d'informations obtenues d'autorités étrangères dans le cadre d'une enquête...), *Banque & Droit* N° 188, nov.-déc. 2019, p. 71-72.
- Note sous CJUE, 6 juin. 2019, aff. C-58/18, *Michel Schyns c. Belfius Banque SA* (Opportunité du crédit et solvabilité de l'emprunteur : de la latitude laissée aux droits nationaux dans la détermination des obligations des prêteurs), *Banque & Droit* N° 187, sept.-oct. 2019, p. 63-65.
- Obs. sous CJUE, 6 févr. 2019, aff. C-535/17, *NK c. BNP Paribas Fortis NV* (Le tracé de frontière entre procédures d'insolvabilité et matière civile et commerciale aux fins de la détermination de la juridiction compétente), *Banque & Droit* N° 186, juillet-août 2019, p. 54-55.
- Obs. sous Cour d'appel de Lyon, 1ère ch. Civ. A, 29 nov. 2018, n° 18/03227 (De l'incertaine force d'attraction de la connexité en matière de préjudice financier), *Banque & Droit* N° 186, juillet-août 2019, p. 55-57.
- Obs. sous Cour d'appel de Paris, Pôle 5, ch. 6, 16 janv. 2019, n° 18/08503 (De la prépondérance du for du domicile du consommateur sur l'exclusivité de la compétence du tribunal désigné par une clause attributive de juridiction), *Banque & Droit* N° 186, juillet-août 2019, p. 57-58.
- Obs. sous ESMA, Communiqué de presse en date du 4 février 2019, et du 1er février 2019 (L'hypothèse du no-deal : l'AEMF actrice et scénariste), *Banque & Droit* N° 184, mars-avril 2019, p. 63-66.
- Note sous CJUE, 1re ch., aff. C-308/17 du 15 novembre 2018, *Hellenische Republik c/ Leo Kuhn* (La matière civile et commerciale ou l'interprétation autonome au service des contradictions), *Banque & Droit* N° 183, janv.-févr. 2019, p. 54-58.

7. Chronique bimestrielle « Droit financier et boursier », à la revue *Banque & Droit*, (sept. 2015 - octobre 2018 par ordre antéchronologique) : 43 notes et observations

- Note sous Com., 27 juin 2018, n° 15-29.366 (Modalités et portée de la sanction d'une non-déclaration de franchissement de seuils), *Banque & Droit* N° 181, sept.-oct. 2018, p. 22-24.
- Obs. sur la Modification du règlement général de l'AMF consécutive à l'entrée en vigueur du règlement Prospectus, *Banque & Droit* N° 181, sept.-oct. 2018, p. 25.
- Obs. sous Com., 3 mai 2018, n° 16-16.809 (l'absence d'autonomie de l'inexécution de l'obligation d'évaluation du PSI), *Banque & Droit* N° 180, juillet-août 2018, p. 27-28.
- Obs. sous Crim. 10 avril 2018, n° 18-80.857, inédit (En attendant le préjudice résultant d'un délit d'initié...), *Banque & Droit* N° 179, mai-juin 2018, p. 26-27.
- Note sous CJUE, 20 mars 2018, Arrêts dans les affaires C-524/15, *Luca Menci*, C-537/16, *Garlsson Real Estate SA e.a./Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (Consob)* et les affaires jointes C-596/16 *Enzo Di Puma/Consob* et C-597/16 *Consob/Antonio Zecca* (Non bis in idem : alignement de la jurisprudence de Luxembourg sur celle de Strasbourg), *Banque & Droit* N° 179, mai-juin 2018, p. 28-29.
- Note sous CDS AMF, 2ème sect., Décision n° 11 du 2 novembre 2017, SAN-2017-09 (Le chant du cygne pour les manquements à la bonne information du public : plus de peur que de mal...), *Banque & Droit* N° 178, mars-avril 2018, p. 29-31.
- Note sous Cass. Crim. 20 déc. 2017, n° 17-82470, inédit (sanction disciplinaire et sanction pénale : une situation de cumul au-dessus de tout soupçon d'inconstitutionnalité ?), *Banque & Droit* N° 178, mars-avril 2018, p. 27-29.
- Obs. sur la Publication du Rapport 2017 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et mise à jour de sa doctrine, *Banque & Droit* N° 177, janv.-févr. 2018, p. 26-27.
- Obs. sur la Mise à jour de la Recommandation AMF n° 2012-05 – Les assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées, 24 octobre 2017, *Banque & Droit* N° 177, janv.-févr. 2018, p. 27-28.
- Note sous Cass. com. 20 sept. 2017, n° 15-29.098 et 15-29.144 (Le faux renouveau de l'application du principe d'impartialité aux actes d'instruction au cours d'une procédure de sanction), *Banque & Droit* N° 176, nov.-déc. 2017, p. 28-29.
- Obs. sous Cass. com. 18 octobre 2017, n° 16-10.271 (Le prospectus suffit-il à une information appropriée de l'investisseur sur le risque de perte ?), *Banque & Droit* N° 176, nov.-déc. 2017, p. 30-31.

- Note sous Cass. com. 5 juillet 2017, n° 15-25.121 (Le contrôle du juge judiciaire sur les décisions de conformité d'un projet d'offre publique simplifiée : conventionnalité et limites matérielles), *Banque & Droit* N° 175, sept.-oct. 2017, p. 34-35.
- Obs. sous CE, 6e et 1re ch. réunies, 19 juillet 2017, n° 397990, Société Bryan Garnier & Co Limited et M. Olivier Garnier de Falletans c/ AMF (De l'importance de l'identification des faits répréhensibles dans la notification de griefs), *Banque & Droit* N° 175, sept.-oct. 2017, p. 33.
- Note sous Décision n° 2017-646/647 QPC du 21 juillet 2017, M. Alexis K. et al. [Droit de communication aux enquêteurs de l'AMF des données de connexion] (La fin des Fadettes dans les enquêtes de l'AMF ou les revirements « taiseux » du Conseil constitutionnel), *Banque & Droit* N° 175, sept.-oct. 2017, p. 31-33.
- Obs. sur l'adoption de la Directive (UE) 2017/828 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, *Banque & Droit* N° 174, juill.-août 2017, p. 35-36.
- Obs. sous Cons. Const., Déc. n° 2017-634, QPC du 2 juin 2017 (Sanction administrative et principe de légalité) *Banque & Droit* N° 174, juill.-août 2017, p. 31-32.
- Obs. sous CEDH, 31 janv. 2017, Req. 6193/12, Société Edelweiss Geste et C. Pire c. France (Publication d'une décision frappée de recours et présomption d'innocence), *Banque & Droit* N° 174, juill.-août 2017, p. 31.
- Obs. sous Cass. Com. 11 mai 2017, n° 15-22.173 (Principe du contradictoire et perquisitions financières), *Banque & Droit* N° 174, juill.-août 2017, p. 30.
- Obs. sur la Position-recommandation – Guide relatif aux interventions des émetteurs cotés sur les propres titres et aux mesures de stabilisation, *Banque & Droit* N° 173, mai-juin 2017, p. 35.
- Obs. sur le Décret n° 2017-340 du 16 mars 2017 relatifs à la rémunération des dirigeants et des membres des conseils de surveillance des sociétés anonymes cotées, *Banque & Droit* N° 173, mai-juin 2017, p. 34-35.
- Obs. sur La loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique en droit financier, *Banque & Droit* N° 172, mars-avr. 2017, p. 39-42.
- Obs. sur la mise à jour de la doctrine de l'AMF en matière d'information réglementée, *Banque & Droit* N° 171, janv.-févr. 2017, p. 28-29.
- Obs. sous Cass. Com. 29 nov. 2016 (Tracé de frontière entre dol et défaut de mise en garde) *Banque & Droit* N° 171, janv.-févr. 2017, p. 22-23.
- Obs. sous Cass. Com. 22 nov. 2016, n° 15-11.063 (Dérogations à l'obligation de présenter une offre publique au prisme de l'action de concert : quand les membres opérationnels d'un concert ne sont pas forcément des sous-concertistes) *Banque & Droit* N° 171, janv.-févr. 2017, p. 21-22.
- Obs. sous Cons. Const. Déc. n° 2016-572, QPC du 3 sept. 2016 (Cumul des délits et manquements de diffusion de fausses informations et portée de la déclaration d'inconstitutionnalité dans le temps), *Banque & Droit*, N° 170, nov.-déc. 2016, p. 32-33.
- Obs. sous Cass. Com. 4 oct. 2016, n° 13-26.285 (Tracé de frontière entre défaut d'appel de couverture et inexécution du devoir de mise en garde), *Banque & Droit* N° 170, nov.-déc. 2016, p. 31-32.
- Obs. sur le Décret n° 2016-1121 du 11 août 2016 portant application de l'article L.465-3-6 du Code monétaire et financier, *Banque & Droit* N° 169, sept.-oct. 2016, p. 25.
- Obs. sur le Décret n° 2016-707 du 30 mai 2016 portant réforme des titres de créances négociables, *Banque & Droit* N° 169, sept.-oct. 2016, p. 24.
- Obs. sous AMF, CDS, 1ere sect., 18 juill. 2016, SAN-2016-12 (Exigence de double direction effective des sociétés de gestion de portefeuille), *Banque & Droit* N° 169, sept.-oct. 2016, p. 21-22.
- Note sur la Loi n° 2016-819 du 21 juin 2016 réformant le système de répression des abus de marché, *Banque & Droit* N° 168, juill.-août 2016, p. 27-31.
- Obs. sur l'Etude comparée : les codes de gouvernement d'entreprise dans 10 pays européens (AMF), *Banque & Droit* N° 167, mai-juin 2016, p. 33.
- Note sous CE, 21 mars 2016, n° 368082, 368083, 368084, Société Fairevesta International, et n° 390023, Société NC Numéricable (Recours en annulation contre les « actes de droit souple » des autorités de régulation), *Banque & Droit* N° 167, mai-juin 2016, p. 28-31.

- Obs. sur la Proposition de règlement concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de valeurs mobilières à la négociation (COM(2015) 583 final) *Banque & Droit* N° 166, mars-avr. 2016, p. 49-50.
- Obs. sur l'Ordonnance n° 2015-1576 portant transposition de la directive « transparence » révisée, *Banque & Droit* N° 166, mars-avr. 2016, p. 47-49.
- Obs. sous Cass. Com. 19 janv. 2016, n° 14-18.377 et 15-11.087 (Réitération de la définition du préjudice résultant d'un défaut d'appel de couverture à l'aggravation du solde des comptes de l'investisseur) *Banque & Droit* N° 166, mars-avr. 2016, p. 46-47.
- Obs. sous Cons. Const., Déc. n° 2015-513/514/526 QPC du 14 janv. 2016 (Cumul des délits et manquements d'abus de marché – Portée de la déclaration d'inconstitutionnalité sur les différentes versions d'un même texte) *Banque & Droit* N° 165, janv.-févr. 2016, p. 55-56.
- Obs. sous TC, 16 nov. 2015, C402 (Compétence du juge administratif sur recours contre les « mises en garde » de l'AMF) *Banque & Droit* N° 165, janv.-févr. 2016, p. 53-54.
- Obs. Actualités de la gouvernance des sociétés cotées, *Banque & Droit* N° 165, janv.-févr. 2016, p. 47.
- Obs. sur la Proposition n° 19 et 20 (2015/2016) relative à la répression des infractions financières, *Banque & Droit* N° 164, nov.-déc. 2015, p. 36-37.
- Obs. sous Cass. Crim. 8 juill. 2015, n° 14-84.562 (Non lieu à renvoi au Conseil constitutionnel d'une QPC portant sur la clarté et précision de la définition d'information privilégiée et les conditions d'une mise en cause administrative à la suite d'une condamnation pénale), *Banque & Droit* N° 164, nov.-déc. 2015, p. 33-35.
- Obs. sur le Livre vert – Construire l'union des marchés de capitaux, *Banque & Droit* N° 163, sept.-oct. 2015, p. 41.
- Obs. sous AMF, CDS, 19 juin 2015, SAN-2015-13 (Incidence d'une condamnation de la France sur le fondement de l'article 6§1 de la CEDH sur une procédure de relèvement d'une sanction administrative en droit interne) *Banque & Droit* N° 163, sept.-oct. 2015, p. 39-40.
- Obs. sur la Position-Recommandation AMF n° 2015-05, sur les cessions d'actifs significatifs, *Banque & Droit* N° 163, sept.-oct. 2015, p. 38-39.

8. Chronique trimestrielle « Régulation assurantielle », à la *Revue internationale des services financiers – International review of financial services* (févr. 2014-déc. 2015, par ordre antéchronologique) : 13 notes et observations

- Note sous CJUE, 4^e ch., 25 juin 2015, aff. C-18/14, *Sociedad de Gestion y Participacion SA c. DNB NV* (Exigences applicables aux prises de contrôle des entreprises d'assurance), n° 2015/4, déc. 2015, p. 85-86.
- Note sous CJUE, 1^{re} ch., 9 sept. 2015, aff. C-240/14, *Prüller-Frey c. Norbert Brodnig et AXA Versicherung AG* (Loi applicable à l'action directe contre l'assureur de l'auteur du dommage : la pleine force de l'alternative ouverte par le Règlement « Rome II »), n° 2015/4, déc. 2015, p. 83-84.
- Note sous CJUE, 5^e ch., 16 juill. 2015, aff. C-584/16, *DGFP c. Mapfre Assistencia et Mapfre Warranty* (qualification d'opération d'assurance selon la sixième directive TVA), n° 2015/4, déc. 2015, p. 81-82.
- Note sous CJUE, 23 avr. 2015, aff. C-96/14, *Van Hove c. CNP Assurance SA* (Les clauses d'incapacité totale de travail au filtre de la directive sur les clauses abusives), n° 2015/3, sept. 2015, p. 85-87.
- Note sous CJUE, 29 avr. 2015, aff. C-51/13, *Nationale-Nederlanden Levensverzekering Mij NV c. Van Leeuwen* (De l'instrumentalisation des règles internes en complément des obligations d'information issues du droit de l'Union), n° 2015/3, sept. 2015, p. 82-84.
- Obs. sur le rapport de l'EIOPA sur les situations préjudiciables aux membres et bénéficiaires de régime professionnel de retraite, n° 2014/4, déc. 2014, p. 103-104.
- Obs. sur le règlement d'exécution de la directive IRP concernant la transmission des dispositions nationales de nature prudentielle relatives aux régimes de retraite professionnelle, n° 2014/4, déc. 2014, p. 101-102.
- Note sous CJUE, 3^e ch., 17 oct. 2013, C-555/11, *EEAE e.a. c. Ypourgos Anaptyxis e.a.* (L'exclusion des activités exercées par le salarié d'une entreprise d'assurance sur le champ d'application de la directive sur l'intermédiation en assurance : les précisions éphémères de la CJUE sur la qualification d'intermédiaire en droit des assurances), n°

2014/3, sept. 2014, p. 88-91.

- Obs. sur la Proposition de refonte de la directive IRP – COM (2014) 167 final, n° 2014/3, sept. 2014, p. 85-87.

- Note sous CJUE, 19 déc. 2013, C-209/12, *Walter Endress c. Allianz Lebensversicherungs AG* (Conditions d'exercice de la faculté de renoncer au contrat d'assurance-vie : le délai d'exercice de la faculté de renonciation ne court pas tant que l'assuré n'en a pas été informé par l'assureur), n° 2014/2, juin 2014, p. 98-101.

- Obs. sur le Rapport de l'EIOPA sur la mise en œuvre de la décision Test-Achats dans les droits nationaux (Principe de non-discrimination en matière de calcul des primes et prestations d'assurance), n° 2014/2, juin 2014, p. 95-98.

- Note sous CJUE, 4^e ch., 7 mars 2013, aff. C-577/11, *DKV Belgium SA* (Principe de liberté tarifaire et règles nationales d'indexation du calcul des primes), n° 2014/1, févr. 2014, p. 136-139.

- Note sous CJUE, 1^{er} ch., 18 juill. 2013, aff. C-265/12, *Citroën Belux c. Federatie voor Verzekerings – en Financieel Tussenpersonen (FVF)* (Pratiques commerciales déloyales et « offres conjointes » incluant des services financiers), n° 2014/1, févr. 2014, p. 133-136.

9. Publication de dossiers thématiques

Codirection (avec P. Barban, M. Julienne, V. Magnier et L. Athlan) du Dossier « Le recours à la technologie blockchain en droit des sociétés », *Actes pratiques et Ingénierie sociétaire*, n° 178, juillet-août 2021, p. 3-50.

- Rédaction des développements consacrés aux « Actes fondateurs » (pacte social et pactes d'associés), p. 13-21.

Codirection (avec G. Duchange) du Dossier « Droit du travail et droit des sociétés : questions d'actualité », *Bulletin Joly Travail*, n° 7-8 2020, p. 32-65 :

- « Le contrat de partage de la plus-value » (coécrit avec G. Duchange), p. 33-40.

« Sociétés cotées : les dernières évolutions sur l'information des investisseurs », *Actes Pratiques et Ingénierie sociétaire*, n° 144, nov.-déc. 2015, en collaboration avec F. Bourrier-Soifer.

10. Etudes et fascicules dans des Encyclopédies

« PSI (prestataires de services d'investissement) : Statuts », *Etude Dictionnaire Joly Bourse*, dir. M. Roussille, 2018-2026.

II. Rédaction de la lettre « CREDA-sociétés » auprès du Centre de recherche sur le droit des affaires (CREDA) de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France : avr. 2013 – sept. 2016.

12. Interventions à des colloques et conférences et communications non publiées

29 juin 2026: intervention au Centre de droit des affaires de l'Ecole de droit de Toulouse – « Observations critiques sur la réforme en cours du droit français de l'arbitrage ».

27 juin 2025 : Intervention sur le droit français au colloque international « Impresa e sostenibilità ESG dopo la Direttiva UE 2024/1760 (CSDDD) » par l'Associazione Gian Franco Campobasso per lo Studio del Diritto commerciale e bancario, dir. Pr. G. Palmieri, Università del Molise.

18 octobre 2024 : Présidence de la table ronde « Articulation du secret des affaires avec les autres secrets protégés », Colloque sur La protection du secret des affaires - Présentation et discussion du rapport de l'Association Capitant, dir. V. Malabat et H. Skrzypniak, Université de Bordeaux.

4 avril 2024 : « La responsabilité sociale des entreprises : renouvellement ou remise en cause de la liberté du

commerce ? », intervention au séminaire général de philosophie du droit organisé par l'Institut Michel Villey, dir. Q. Epron et E. Djordjevic, Université Paris-Panthéon-Assas.

26 mai 2023 : « Essentials and Recent Developments – Directors Duties in France », Graz Company Law Forum 25 et 26 mai 2023, dir. Pr. W. Doralt, Université de Graz.

31 mars 2023 : « *War risks clauses*-clauses risques de guerre dans les contrats d'exploitation du navire », intervention à la deuxième table ronde consacrée au transport maritime lors de la Journée d'études du Master 2 Droit des Transports et de l'Aéronautique, dir. Pr. S. Mouton et Mme N. Picod, Université Toulouse Capitole.

18 janvier 2023 : « Questions d'actualité de droit international des affaires – droit international des crypto-actifs – mise en œuvre des sanctions internationales et mesures restrictives en droit interne », Conférence d'actualité (3h) à destination des étudiants du M2 Droit international public et droit international privé, dir. Pr. S. Fulli-Lemaire, Université de Strasbourg.

29 octobre 2022 : « la lutte contre le « court-termisme » en droit des sociétés », Colloque des 25 ans du programme en droit Franco-suisse, Fribourg/Paris II.

19 Mai 2022 : « L'entreprise sociale », avec le C. Le Coq, Conférence de l'IRDA, Université Paris-Panthéon-Assas.

15 avril 2022 : « Le juge et la régulation sociale en droit comparé », Colloque Master 2 Droit privé général Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Prés. Rémy Libchaber.

18 novembre 2021 : « Montaigne – Droit comparé et relativisme juridique », in *Droit et raison à la Renaissance*, Cycle de conférences de Philosophie du droit, coorganisé avec E. Martin-Hocquenghem et R. Théry, Université Paris-Panthéon-Assas

23 septembre 2021 : « Référentiels nationaux et internationaux en matière de compliance », Conférence, Regards croisés sur les législations en matière de compliance (organisée par le Master éthique des affaires – CY – et de droit International, européen et comparé – Paris I Panthéon Sorbonne).

23 juin 2021 : présentation du cycle de séminaires « Droit naturel et droit positif dans la philosophie antique », que j'ai co-organisé (v. *supra*), dans le cadre des « séminaires philojuridiques » organisés au sein de la Double Licence Droit et Philosophie de l'Université de Poitiers (dir. Hania Kassoul et Alexis Cukier).

23 octobre 2020 : participation à la table ronde « quels enjeux à venir pour la réforme de la régulation des jeux », au colloque « La réforme 2019/2020 de la régulation des jeux d'argent et de hasard : Panorama et perspectives », organisé à la Maison de la radio par la Chaire « Régulation des jeux », de la Fondation Bordeaux Université (dir. Jean-Baptiste Vila, Sébastien Marine et Aude Rouyère).

17 décembre 2019 : présentation de la loi pacte, dans le cadre de la conférence d'actualité organisée par le Laboratoire de droit civil, à l'Université Paris-Panthéon-Assas (avec Hugues Périnet-Marquet, dir. Laurent Leveneur).

5 décembre 2019 : participation à une table ronde sur « la blockchain et la gouvernance des sociétés », lors de la journée d'étude « Blockchain et droit des sociétés » organisée à la Faculté de droit Jean Monnet (Paris Sud), pour la sortie de l'ouvrage éponyme auquel j'ai contribué (v. *supra*, les Publications et productions scientifiques, et annexe 2).

22 octobre 2019 : intervention sur le thème « Quelle justiciabilité pour les règles de gouvernance dans les sociétés

cotées ? », dans le cadre de la conférence La procédure en droit boursier : difficultés et perspectives – mardi 22 octobre 2019, organisée par le CRJ (Centre de Recherches sur la Justice – Université Paris-Panthéon-Assas), dir. Cécile Chainais et Raphaëlle Théry.

17 octobre 2019 : intervention sur les manipulations de marché au séminaire « Droit / Economie - Quels enseignements des marchés financiers pour la régulation des jeux? », organisé à l'Institut de droit comparé de Paris, dir. Jean-Baptiste Vila et Sébastien Marin.

20 mai 2019 : intervention sur les « procurations bancaires », au cours du Séminaire « Mandat de protection future. Techniques d'anticipation, de gestion et de représentation. Quel modèle pour l'avenir ? », dans le cadre du cycle *Flexibles notions : les majeurs protégés* (dir. Dominique Fenouillet et Jean Garrigue).

14 février 2018 : intervention avec Maître Yves Schmidt sur « Le contrôle par la Cour d'appel de Paris des décisions de l'Autorité des marchés financiers » (rencontre présidée par Philippe Théry et Xavier Lagarde), dans le cadre du cycle de Séminaires « le Juge judiciaire, juge des autorités de régulation », dir. Loïc Cadiet et Thomas Perroud, à l'IRJS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Intervention annuelle (depuis janvier 2018) à la conférence inaugurale du Master Luiss in Business & Company Law : European and Comparative Perspectives (dir. Pr. B. De Donno Sforza) au sein de la *Libera Università Internazionale degli Studi Sociali (LUISS) Guido Carli*, à Rome.